



Contrat et conditions générale de vente

Par **mc05**, le **27/02/2015** à **10:57**

Bonjour,

Faut-il distinguer conditions générales de vente et contrat. Ou, des conditions générales de vente peuvent-elles faire office de contrat.

Je pose cette question dans le cas d'une entreprise qui va vendre des produits à un revendeur qui lui-même les revendra au client final. Par exemple, une maison d'édition avec une librairie ou un agriculteur avec un supermarché.

Comment qualifier ce type de contrat entre un professionnel et un intermédiaire de vente ?

Contrat commercial, contrat de vente, contrat de distribution ?

En vous remerciant d'avance,

Bien cordialement,

Par **Thibault PRIN**, le **28/02/2015** à **13:00**

Bonjour,

Les conditions générales de vente sont le contrat.

D'après la situation que vous nous décrivez, il s'agit, à la fois, d'un contrat cadre de distribution et d'un contrat de vente.